



**ÉLAGAGE DES ARBRES ET ÉMONDAGE DES HAIES**

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les arbres doivent être élagués et les haies émondées, selon les articles 8 et 10 du Règlement d'application (RLRou) du 19.01.1994 de la Loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991.

**Elagage des arbres**

1. au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur;
2. au bord des trottoirs: à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

**Emondage des haies**

1. à la limite de la propriété;
2. à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 août 2021, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'article 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Laurent Mathez

**IMPRIMANTE-SCANNER FORMAT A0**

La Municipalité a mis en place une stratégie pour sa gestion documentaire et elle a eu l'opportunité de faire l'acquisition d'une imprimante-scanner, jusqu'au format A0, afin de numériser tous les documents entrants et existants importants. Cet état de fait nous sécurise et nous permet d'avoir une sauvegarde informatique. Cette sauvegarde nous assure aussi de pouvoir consulter en tout temps les dossiers volumineux importants du moment, les lettres, les plans et les schémas de grand format, etc. L'imprimante nous permettra aussi d'imprimer des affiches pour les informations ou les manifestations, des dessins, des plans pour les divers chantiers en cours afin de pouvoir échanger concrètement sur le terrain avec différents prestataires.

La Municipalité a aussi pris la décision que pour un tel outil il serait judicieux de pouvoir en faire profiter les sociétés ou les entreprises désireuses d'imprimer ou de scanner leurs dossiers. Une grille tari-

**SÉANCE DU MARDI 8 JUIN 2021  
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 05/2021**

Approbation des comptes de l'exercice 2020.  
**Par: 40 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

**PRÉAVIS MUNICIPAL NO 07/2021**

Demande de crédit de CHF 50'670 pour entreprendre des réparations, modifier la signalisation et l'information de la déchèterie.  
**Par: 35 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions**

**POSTULAT NO 01/2021**

Demande à la Municipalité de prévoir la création d'une ressource dans le périmètre de la déchèterie de Saint-Cergue.  
**Par: 35 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions**

**POSTULAT NO 02/2021**

Demande à la Municipalité d'éditer une directive transitoire jointe au Règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions afin d'augmenter les plantations et la verdure autour des constructions dans le village.  
**Par: 34 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions**

**RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LA NOTION DE RESPECT DES AUTORITÉS COMMUNALES**

Décharge de la commission de son mandat. Remise du rapport à la Municipalité pour y apporter les suites qui conviennent.  
**Par: 38 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions**

**COMMISSION AD HOC DU TOURISME ET DES LOISIRS**

Pérennisation de la commission pour la législature 2021-2026.  
**Par: 36 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions**

**PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL:**

- Mardi 7 septembre 2021;
- Mardi 5 octobre 2021;
- Mardi 7 décembre 2021;
- A 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

Dominique Gafner

faire est en cours d'élaboration; elle sera à disposition prochainement sur le site internet de la commune ainsi que les règles et principes pour pouvoir bénéficier de ces prestations. Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

**PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES**

Comme vous avez pu le constater, la phase 1 des travaux de mise en conformité de notre plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) arrive à bout touchant. A la hauteur du chemin du Vieux-Château, les derniers raccordements sont en cours et seront terminés d'ici fin juillet. L'ensemble des travaux se sont relativement bien déroulés, malgré les découvertes surprises non répertoriées sur nos plans. La phase 2 débutera, quant à elle, lors de la nouvelle législature 2021-2026. Elle est en cours d'étude et sera principalement axée au centre du village, soit à la rue de la Gare, route d'Arzier et au chemin du Carroz-Delay. Nous espérons que ces travaux ne nous laissent pas autant de désagréments ou de découvertes nous obligeant à modifier passablement le projet d'origine, ce qui engendre des coûts supplémentaires importants.

En restant dans les eaux usées, nous tenons à demander à tous les habitants de prêter une attention particulière à tout ce qui part dans les eaux usées. En effet, suite à une demande de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la côte (APEC), nous avons trouvé que de nombreux déchets non conformes bloquaient régulièrement nos installations d'évacuation, tels que des serviettes humides et des langes. Nous avons même trouvé des serpillères ainsi que des bandes médicales et bien d'autres choses non prévues à l'origine pour être évacués par ces canaux. A plusieurs reprises cette année, nous avons dû faire nettoyer nos conduites, nos chambres de relevage des eaux usées, ainsi que nos fosses qui étaient bouchées et de ce fait sont tombées en panne. Nous comptons sur votre diligence afin de minimiser au maximum les faits mentionnés ci-dessus.

Dominique Gafner



Photo: Françoise Samuel

**MANIFESTATIONS**

**L'ÉLASTIQUE CITRIQUE**  
Dimanche 18 juillet  
**FÊTE NATIONALE**  
Dimanche 1er août  
**LES ENTRACTÉS**  
Vendredi-samedi 8-9 octobre

**PLUS D'INFORMATIONS SUR**  
[www.st-cergue.ch](http://www.st-cergue.ch)  
> VIE SOCIALE  
> MANIFESTATIONS

**BILLET DU SYNDIC**

Après 10 ans au service de la commune comme conseiller communal, municipal, puis syndic et 5 ans au service de Région de Nyon au dicastère mobilité, le temps est venu de raccrocher et de passer le témoin à d'autres personnes ayant la volonté de s'investir pour la commune et ses habitants. Cette passation de pouvoir est aussi l'occasion de jeter un regard en arrière sur ce qui a été réalisé par la municipalité lors de la législature 2016 à 2021.

Certains dossiers qui attendaient sur le coin du bureau ont pu être résolus. Ainsi l'intermittente affaire Idemo Stiftung Vaduz, concernant l'annexe de l'Observatoire, a permis à la commune d'acquiescer lors de la faillite des parcelles 142 et 172 (ancien mini-golf) pour solde de tout compte. La parcelle 172 a ainsi été aménagée en bike-park. Le chalet d'alpage / buvette des Dappes, propriété de St-Cergue sur France qui nécessitait de gros frais de remise aux normes, a été vendu à un privé. Les parcelles du parking des Dappes ont été vendues à Télé-Dôle. Cette société fille de Région de Nyon, est maintenant propriétaire de toutes les infrastructures et les terrains du domaine franco-suisse de la Dôle. Celui-ci qui a changé d'appellation pour devenir « Jura sur Léman ». Ces infrastructures sont maintenant louées à la Sogestar (Société de Gestion de la Station des Rousses) qui exploite le domaine franco-suisse.

Une autre affaire qui nous a donné des sueurs froides au moment où nous nous apprêtons à construire la nouvelle école au Vallon est la réquisition du bâtiment du Vallon par le Conseil d'Etat vaudois M. Leuba pour y loger des réfugiés. Cette affectation est incompatible avec la scolarisation de jeunes enfants et avec nos plans de regroupement des fonctions d'accueil de jour, et de salle de sport sur le site du Vallon. Grâce à notre avocat et une baisse de la demande en hébergements de réfugiés, ce projet a été abandonné.

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) de l'état de Vaud, nous avait aussi menacés de fermer l'unique station d'essence du vil-

lage. La municipalité s'est fortement engagée à maintenir cette station-service essentielle pour le village et pour notre service de voirie / déneigement et a gagné un procès administratif contre la DGE. Cette station-service sera bientôt rénovée et remise aux normes.

Durant cette législature, la municipalité s'est beaucoup investie pour adapter nos structures d'accueil et d'enseignement à la croissance de la population en construisant une nouvelle école / UAPE au Vallon (label Minergiel) de 8 classes, mise en service 26 août 2019. Nous avons également rénové l'école Jean-Jacques Rousseau de 4 classes qui a été mise en service fin août 2020.

Suite au rachat de l'ancienne poste, la municipalité a trouvé de nouvelles fonctions à ce bâtiment qu'elle a transformé en locaux communaux multi-générationnels, magasin déco, salle de sport et atelier d'architecte.

Cette dernière législature aura aussi été l'occasion de promouvoir une stratégie communale éco-responsable. Le projet majeur est la mise aux normes du chauffage à distance (CAD) communal tout de la chaufferie, après 25 ans de service, est arrivée en limite d'âge. Le projet qui débute ces prochains jours consiste à changer complètement la chaufferie et la distribution pour un système apportant beaucoup plus de flexibilité grâce à l'installation de deux chaudières à bois de 300 kW et leurs filtres à particules permettant une utilisation majeure de plaquettes de bois locales, même en été pour la production d'eau chaude uniquement. D'autres installations de chauffage énergivores dans les bâtiments communaux ont aussi été remplacées, comme la chaudière du bâtiment de la bibliothèque -résultant en une économie supérieure à 50% - et l'installation d'un chauffage à pellets dans le temple. Des économies de plus de 60% de la facture d'énergie pour l'éclairage public ont été réalisées en remplaçant les candélabres fonctionnant aux ampoules mercure par du LED. Pour clore le chapitre, on mentionne aussi l'isolation péri-

phérique de l'école JJ-Rousseau et l'isolation des combles de l'ancienne poste. Finalement, l'école de Basse-Ruche - énergivore par ses chauffages électriques à convecteurs dans des locaux non isolés - a été détruite au profit des nouvelles structures scolaires du Vallon qui disposent d'excellents coefficients thermiques.

La municipalité s'est aussi investie au niveau des services industriels (SI) par la mise en route du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) avec la réalisation du collecteur des eaux usées (EU) de Crévaz-Tzévaux et la mise en séparatif du secteur ouest du village. La dernière étape de cette tranche de travaux est toujours en cours sur le chemin du Vieux-Château.

Cette législature aura aussi réactivé le Plan Partiel d'Affectation (PPA) de la Givrine en collaboration avec Région de Nyon et des communes participant au Dispositif d'Investissement Solidaire de Région de Nyon (DIS-REN), qui va en assurer une bonne partie du financement. La phase 1 est maintenant terminée. La phase 2 qui débute en ce moment permettra l'aménagement d'un parking de 600 places (150 permanentes goudronnées et 450 temporaires sur herbe). Le parking sera accessible par des présélections pour les véhicules et par un trottoir pour les piétons.

Finalement, beaucoup d'énergie aura été investie pour la promotion du tourisme été / hiver avec la réalisation de deux études sur le tourisme qui serviront de fil rouge pour la stratégie future. Parmi les réalisations dont nous sommes particulièrement fiers, citons l'installation d'une patinoire de loisirs au Vallon, le maintien des pistes de ski au village, la réalisation d'un bike park, la rénovation du sentier à Béatrix, réalisé en collaboration avec le président du Conseil communal, et les démarches destinées à maintenir le seul circuit VTT de la commune, le 994 que l'Etat de Vaud voulait supprimer.

En 5 ans, il n'est pas possible de tout faire, et comme dans tous les ménages, ce sont les finances qui imposent le rythme des projets pos-

sibles ; certaines réalisations n'ont pas vu le jour comme la construction d'un parking à étages en face de l'école J.-J.-Rousseau. Ou alors ce sont les blocages du canton qui ne nous ont pas permis de trouver une alternative à la suppression d'une grande partie de la zone artisanale.

Je termine mon mandat de syndic en étant satisfait du travail accompli par notre équipe et je profite encore de remercier mes collègues municipaux pour leur travail et leur investissement personnel à la réalisation de cet impressionnant bilan de législature.

Françoise Samuel quitte aussi la municipalité, elle s'est complètement investie dans son rôle de municipale des écoles et du tourisme et nous lui adressons nos plus vifs remerciements pour l'immense travail accompli.

Merci aussi à tous les conseillers et conseillères municipaux (ales) et aux diverses commissions pour leur travail et leur soutien à la réalisation de tous les projets de la législature 16-21... sauf un qui est retourné à l'expéditeur...

Merci au personnel communal qui nous a accompagné pendant ces 5 ans et finalement, merci aux citoyens qui nous ont élu et nous ont fait confiance.

Bon vent à la nouvelle municipalité et vive Saint-Cergue!

Pierre Graber



Photo: Dominique Gafner

**LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE**

Été 2021, n°37  
**Responsable de rédaction:** Municipalité  
**Responsable d'édition:** Municipalité  
**Rédaction:** Dojo de Saint-Cergue, Dominique Gafner, Pierre Graber, Les Z Amis de Saint-Cergue, Laurent Mathez, Paul Ménard, Françoise Samuel, Stop Suicide, Vivre Vieux Vieux Mieux  
**Photographie et illustration:** Dojo de Saint-Cergue, Eglise catholique, Dominique Gafner, Françoise Samuel, Stop Suicide  
**Mise en page:** Christian Briacca  
**Conception graphique:** Guillaume Brack  
**Impression:** Baudat Imprimerie, L'Orient  
**Tirage:** 1 600 exemplaires  
**Distribution:** tous-ménages

**CONTACTS UTILES**

**ADMINISTRATION COMMUNALE**  
Place Sy-Vieuxville 1  
Case postale 103  
1264 Saint-Cergue  
T 022 360 11 46  
commune@st-cergue.ch  
www.st-cergue.ch

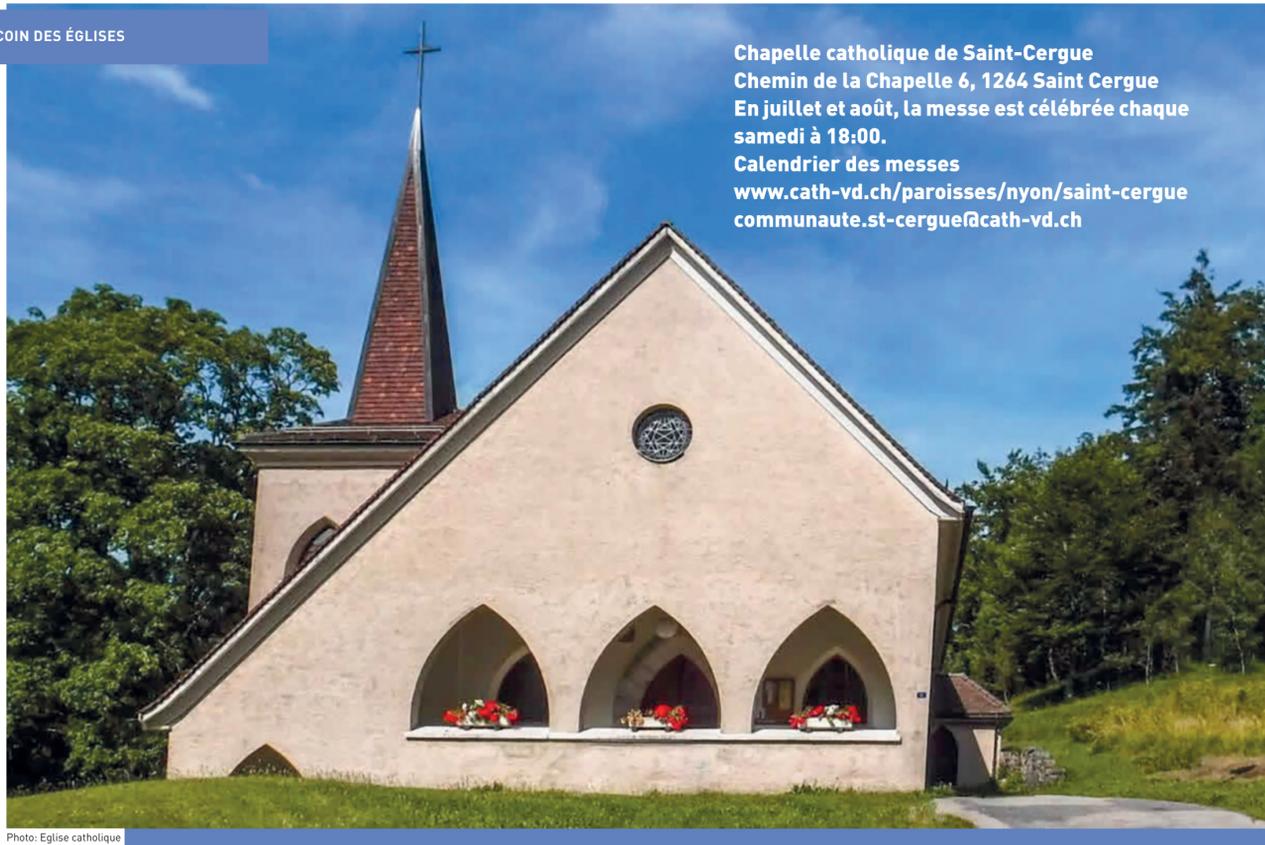
**Horaire:**  
Lundi 07:30-11:00  
Mardi fermé  
Mercredi 07:00-11:00  
Jeudi 13:30-18:00  
Vendredi 07:30-11:00

**OFFICE DU TOURISME**  
Place Sy-Vieuxville 3  
T 022 360 13 14  
**Horaire (ÉTÉ):**  
Semaine 08:30-12:00 / 13:30-16:30  
Fermé lundi hors des vacances scolaires  
Week-end 09:00-12:30 / 13:00-16:30

**BIBLIOTHÈQUE**  
Chemin du Carroz-d'Amont 11  
T 022 360 14 51  
**Horaire:**  
Mercredi 15:30-18:30  
Jeudi, vendredi 10:00-12:00

**DÉCHÈTERIE**  
Route du Télésiège 1  
**Horaire:**  
Mardi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00  
Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00

LE COIN DES ÉGLISES



**Chapelle catholique de Saint-Cergue**  
 Chemin de la Chapelle 6, 1264 Saint Cergue  
 En juillet et août, la messe est célébrée chaque samedi à 18:00.  
 Calendrier des messes  
[www.cath-vd.ch/paroisses/nyon/saint-cergue](http://www.cath-vd.ch/paroisses/nyon/saint-cergue)  
[communaute.st-cergue@cath-vd.ch](mailto:communaute.st-cergue@cath-vd.ch)

Photo: Eglise catholique

LE COIN DES ASSOCIATIONS



**VIVRE VIEUX, VIVRE MIEUX**

Enfin un peu de relâchement dans les directives sanitaires Covid! Le vaccin participe également à limiter les risques. Ceci va nous permettre de reprendre les rencontres café du vendredi, en prenant les mesures nécessaires. Alors rendez-vous dans les locaux communaux de l'ancienne poste dès le vendredi 2 juillet de 9h30 à 11h00 pour partager un café ou un thé.

Le comité organise un repas grillades à la buvette du tennis le vendredi 23 juillet à midi. Inscriptions lors du café du vendredi ou au 079 686 61 48.

Sous l'égide de Pro Senectute, Ursula Nyfeler a repris les rendez-vous «jeux» tous les lundis de 14:00 à 16:00. Renseignements et inscriptions auprès d'Ursula au 022 360 11 92.

Nous nous réjouissons de ces futurs moments conviviaux.

**Vivre Vieux Vivre Mieux**

**LES Z'AMIS DE ST-CERGUE**

Malgré une situation sanitaire difficile, l'Association des Z'amis de St-Cergue a gardé tout son enthousiasme et a été ravie d'avoir pu vous proposer quelques événements festifs - adaptés à la situation particulière - comme le vin chaud du 31 décembre, la fête de la St-Valentin à la patinoire et au bas des pistes de ski, la fête de fin de saison à la patinoire, le ramassage des déchets sur les pistes et dans le creux du Vallon à la fin de la saison hivernale (80kg de déchets, quand même...) et finalement une chasse aux œufs pendant le week-end de Pâques.

C'est donc toujours aussi motivée que l'association se propose de vous re-

trouver lors d'un prochain évènement:  
 • 16-17 octobre - la raisinée de St-Cergue au Vallon avec son marché artisanal;  
 • 30 octobre - venez frissonner pour Halloween. Suivez-nous sur notre page Facebook!

Les Z'amis de St-Cergue

**LE BIKE PARK EST OUVERT**

La prairie sous le bâtiment de l'observatoire a trouvé une nouvelle vocation. En 2020, le conseil communal avait octroyé un crédit pour la mise en place d'un bike park, c'est-à-dire, un espace de pratique et d'apprentissage du VTT. Le terrain, légèrement en pente et un peu ondulé se prêtait spécialement bien à

cette transformation en douceur. Le parcours en gravier tassé met en valeur la prairie. Le parc a ouvert le 8 mai. Un public enthousiaste a fait ses premières boucles. Les jeunes et très jeunes pratiquants étaient bien représentés. Chacun s'efforçait de ne pas mettre pied à terre.

L'accès au bike park est entièrement gratuit, et en principe ouvert de 07:00 du matin jusqu'au coucher du soleil. Deux exceptions à cela: les mercredis de 16:00 à 17:30 et les samedis de 10:00 à 11:30 sont réservés pour les cours collectifs pour enfants du club VTT St-Cergue. Bénéficiant d'un très bon encadrement, les experts en herbe

montrent déjà une maîtrise remarquable. La commune tient à remercier pour leurs contributions financières la Région de Nyon - à travers le Fonds de Tourisme de Nature et le Fonds Régional d'Équipement Touristique - ainsi que le Fonds du Sport Vaudois de la Loterie Romande. Nous remercions aussi Damien Nardin, le président du club VTT St-Cergue, pour son aide experte dans la conception de ce projet.

Dû aux contraintes des prescriptions sanitaires, l'inauguration officielle, avec une invitation à la population, est remise à l'automne. Nous nous réjouissons déjà de vous y rencontrer.

Françoise Samuel



Photo: Françoise Samuel



Photo: Françoise Samuel

**RUCHES COMMUNALES**

Trois ruches ont été installées dans la zone du Vallon, sur la bande séparant la piste du bois et la baby-piste. Cela s'est fait suite à une proposition de Printemps d'Abeille, une association qui œuvre pour la protection des abeilles et leur habitat, ainsi que pour l'éducation concernant les abeilles et leur utilité. Les ruches sont louées auprès de l'association, qui en assure l'entretien. Le contrat stipule qu'il y aura des explications et observations des ruches pour nos écoliers. Pour aller sur place, les enfants vêtiront des habits de protection. Quant à la proximité des abeilles de l'école, nous avons été rassurés qu'il s'agit d'abeilles spécialement paisibles.

L'extraction du miel et la mise en pot sera l'occasion d'un événement social annuel.

Françoise Samuel

**TAIJI, QI GONG ET KUNG FU**

Le dojo de St-Cergue a ouvert ses portes il y a quatre ans et accueille des élèves de tous les âges depuis les enfants de 12 ans jusqu'aux troisième âge. Les cours sont hebdomadaires et portent sur le Taiji, le Qi Gong et le Kung Fu. Ce mois de juin 2021, deux élèves du dojo ont remporté les médailles d'argent, de bronze et une coupe spéciale pour la réalisation du plus beau kata aux championnats Suisse de Kung Fu. Le maître des lieux, Laurent Rochat, a étudié en Suisse et en Chine. Il est détenteur d'un brevet d'éducateur sportif BEES du ministère jeunesse et sport français avec une spécialisation en arts martiaux chinois. Il a été médaillé à plusieurs reprises. Il est appelé à intervenir tant en Suisse qu'à l'étranger dans la formation continue d'enseignants de Qi Gong et Taiji Quan.

Le club a fonctionné au ralenti pendant la période trouble que nous avons traversé, mais devrait reprendre ses activités normales en septembre. Le site internet du dojo présente depuis la période covid plus de 100 vidéos pour accompagner l'apprentissage à la maison. Tous les renseignements sur [www.dojo-st-cergue.com](http://www.dojo-st-cergue.com).

Dojo de Saint-Cergue

Stop Suicide



**STOP SUICIDE LANCE SA CAMPAGNE DE PRÉVENTION**

Depuis plus d'un an, la pandémie du Covid-19 affecte la santé mentale des jeunes: le stress, l'anxiété et les troubles psychiques sont en forte augmentation. C'est dans ce contexte que STOP SUICIDE s'apprête à lancer sa campagne de prévention annuelle.

Bien que tabou, le suicide constitue la première cause de mortalité chez les jeunes âgés entre 15 et 29 ans en Suisse. Pour lutter contre ce phénomène, STOP SUICIDE s'engage à parler et faire parler du suicide afin de sensibiliser chacun et chacune aux différentes façons d'agir.

Les projets annuels de l'associations sont nombreux: création d'une série de podcasts autour de la thématique du suicide, développement d'un outil de prévention spécifiquement dédié à la population LGBTQI+, participation à des événements culturels ou sportifs, organisation d'un événement stand-up avec des humoristes incontournables de la scène romande, programmation d'un projet théâtral développé en collaboration avec un groupe de jeunes genevois.e.s autour du suicide toujours, etc. Aussi nombreux qu'ils puissent être, ces projets visent toujours le même objectif: sensibiliser les jeunes aux outils de prévention ainsi qu'aux différentes ressources d'aide. Retrouvez toute l'actualité de l'association sur [www.stopsuicide.ch](http://www.stopsuicide.ch).



Armand avec sa médaille d'argent

Amélia avec sa médaille de bronze

Photo: Dojo de Saint-Cergue

**CHANGEMENT CLIMATIQUE - ARBRES SECS**

De quelle manière le changement climatique va modifier nos forêts? La science envisage différentes hypothèses possibles. Mais il ne fait aucun doute, l'évolution climatique a lieu et les premières conséquences sont déjà perceptibles au niveau de la forêt.

En Suisse, l'évolution du climat va engendrer une augmentation de la température annuelle moyenne de +2 à +3°C. Ce qui provoquera une hausse des chaleurs printanières et estivales, des précipitations disparates durant l'année, avec une augmentation en hiver et une baisse en été, ainsi que des phénomènes de stress hydrique accru pour la végétation.

Les événements météorologiques extrêmes vont également s'accroître comme les tempêtes automnales et hivernales ou les vagues de chaleur.

Dû aux contraintes des prescriptions sanitaires, l'inauguration officielle, avec une invitation à la population, est remise à l'automne. Nous nous réjouissons déjà de vous y rencontrer.

En ce qui concerne la forêt, la modification de la composition des essences va produire des transformations sur le paysage et des bouleversements sur certaines espèces animales qui risquent de disparaître. La limite des différents types de forêts va s'élever, et le hêtre va progresser au détriment de l'épicéa et du pin arolle. En basse altitude, c'est le chêne et le châtaigner qui vont se multiplier en s'adaptant mieux à la sécheresse.

Pour faire face au mieux et préparer la forêt à l'évolution du climat, la gestion forestière et l'aménagement doivent garantir des forêts saines et stables afin qu'elle puisse avoir une meilleure capacité d'adaptation.

**Dommages aux forêts dus aux conditions météo: l'Etat de Vaud et les milieux professionnels forestiers adoptent des mesures et édictent des recommandations**

Les trois dernières années écoulées ont vu se succéder des conditions météorologiques très contrastées. Ces épisodes de sécheresse, de canicule et d'intempéries ont affaibli les forêts de certaines régions du canton et favorisent la multiplication des parasites. L'Etat de Vaud et les milieux professionnels suivent la situation de près et adoptent des mesures pour y faire face. Un appel à la prudence est également lancé à la population.

Les périodes de sécheresse, de canicules et d'intempéries de ces 36 derniers mois ont affaibli les forêts vaudoises, en particulier le long du

**FINANCES - VOIR L'AVENIR AVEC CONFIANCE**

Régulièrement, nous entendons des bruits sur les finances de la commune. Cela tourne généralement autour du thème que la situation est difficile et que notre situation est précaire. Est-ce juste? Heureusement non!

Les finances de la commune sont saines. Les comptes de 2020 adoptés le 8 juin dernier en sont la preuve. En effet, les grandes lignes suivantes sont à retenir.

Premièrement, pour ces comptes le surplus de la commune est de plus de 835'000 francs auxquels il faut ajouter une somme de 1,38 million qui a été mis dans les comptes de réserves de la péréquation, de la participation à la cohésion sociale et à la réforme policière. En fait, depuis 2017 les comptes ont toujours été positifs à l'exception de 2018 où ils ont été négatifs.

Deuxièmement, l'endettement de la commune est largement sous contrôle. Rappelons que le plafond d'endettement de la commune a été fixé en début de législature (préavis 26/2016) à un montant de 20 millions de francs. Au 31 décembre, la dette de la commune était d'un peu plus de 9 millions de francs. Les intérêts de cette dette étaient de 72'291 francs. Rappelons qu'en 2019, notre dette était de 12,7 millions de francs.

Troisièmement, les revenus fiscaux sont en hausse et la valeur du point d'impôt est 105'152

francs, donc en croissance par rapport à celui de 2019 qui étaient de 91'112 francs. Cette augmentation de la valeur du point d'impôt dépend de deux éléments: l'augmentation de la population et des contribuables ayant une capacité financière plus élevée.

Quatrièmement, la marge d'autofinancement s'est notablement améliorée. Elle est aujourd'hui de 1,5 million. Rappelons que cette «marge d'autofinancement» est ce qui permet à la commune d'investir sans avoir recours à l'emprunt. Cependant, cette marge ne permet toujours pas de couvrir l'ensemble de nos investissements. Pour 2020, nos investissements nets ont été d'un peu moins de 1,9 million de francs.

Cinquièmement, le taux d'imposition actuel de 66 points permet de couvrir nos investissements futurs. Il n'est pas prévu à terme de le modifier. Rappelons que le taux moyen cantonal est supérieur et est à 67,2 points.

Pour conclure, notre situation financière est saine et elle permet de voir l'avenir avec confiance. Elle nous permettra surtout de pouvoir envisager les investissements importants nécessaires pour couvrir l'amélioration de nos infrastructures qui sera réalisée au cours de la prochaine législature, et ce sans péjorer nos finances.

Paul Ménard